

Dans les dossiers d'abus de confiance, la procédure est longue et les victimes peuvent être nombreuses, elles ont parfois les victimes ont intérêts à se grouper pour mieux faire entendre leur voie.

Extraits d'un article Josué JEAN-BART de Ouest France: "Quelque 170 choristes pensaient partir en Guadeloupe dans le cadre de la course transatlantique. Floués, ils ont perdu chacun plus de mille euros dans l'opération.

.... Le 18 octobre dernier, à Saint-Malo. Au moment où le groupe s'est rendu compte que son beau voyage en Guadeloupe, pour rejoindre l'arrivée de la Route du Rhum, était tombé à l'eau...

il y aurait entre 160 à 170 victimes

"La chef de chœur de Chante Anjou, également présidente d'Avrillé en chœur, basée au nord d'Angers, a cru dans le projet de l'organisatrice de Mélodies en chœur, une Malouine : organiser trois concerts au départ de la course transatlantique, et la même performance à l'arrivée à Pointe-à-Pitre.

32 personnes ont été flouées de 1 600 €. Ils seraient, en tout, 160 à 170 à être restés à quai. Souvent des retraités de l'enseignement, venus de toute la France. Attirés par le voyage, mais également par la présence supposée de Nicolas Peyrac, dont l'organisatrice est une fan.

Préjudice estimé : 160 000 €

Les gendarmes travaillent depuis huit mois sur cette affaire. L'organisatrice, une quinquagenaire, a été convoquée et placée en garde à vue, jeudi. Elle a été relâchée dans la soirée, mais devrait comparaître pour abus de confiance, falsification de chèques et banqueroute.

Le préjudice, établi par la brigade recherche de Saint-Malo, s'élève à 160 000 €. Mais des impayés, notamment au parc angevin Terra Botanica alourdissent l'ardoise. Des spectacles déficitaires pourraient être à l'origine de cette incroyable fuite en avant".